

TOUS NE SONT PAS SATISFAITS DES DECISIONS PRISES PAR L'UE



La Commission européenne recommande que les billets qui ont dû être annulés en raison du coronavirus soient valables pendant au moins un an. Selon cette recommandation, les compagnies aériennes et les agences de voyage devraient accorder aux clients les mêmes conditions de vol et de voyage dans leurs avoirs que dans la réservation initiale. Ceux qui décident finalement de ne pas utiliser leur bon d'échange devraient avoir droit à un remboursement

complet - jusqu'à douze mois après l'émission du bon. Les États membres sont invités à garantir ces bons d'échange. Cela devrait encourager les clients à ne pas insister pour être remboursés.

Cette décision rend les compagnies aériennes folles. "La faiblesse du leadership de l'UE ne résoudra pas les problèmes des compagnies aériennes, mais pourrait les aggraver", ont écrit aujourd'hui les associations Airlines for Europe (A4E), International Air Transport Association (IATA), Airlines International Representation in Europe (AIRE) et European Regions Airline Association (ERA) dans une déclaration commune. En d'autres termes : Le fait que l'UE n'ait pas décidé, mais seulement recommandé, laisse une grande marge d'interprétation. En outre, l'UE a ignoré la demande des compagnies aériennes de suspendre d'urgence l'article 261 de loi européenne sur les droits des passagers qui permet d'effectuer des remboursements à une date ultérieure.

Les associations ont poursuivi en écrivant : "La recommandation de l'UE est décevante et déroutante car les recommandations ne sont pas contraignantes mais suscitent des attentes quant aux conditions des bons d'échange. Certaines compagnies aériennes sont peut-être mieux placées que d'autres pour remplir les conditions formulées par l'UE. En outre, les recommandations peuvent être interprétées différemment selon les marchés de l'UE, ce qui encourage la distorsion du marché. De même, les passagers restent incertains de ce qu'ils peuvent attendre concrètement des systèmes de bons d'échange, d'autant plus que ceux-ci diffèrent d'un pays à l'autre".

Les associations de compagnies aériennes semblent pouvoir accepter les autres recommandations de l'UE, par exemple que les compagnies aériennes ne doivent pas garder les sièges du milieu libres, mais que les passagers dans les avions et dans les aéroports de l'UE sont soumis à un masquage obligatoire. Pas un mot n'est écrit à ce sujet.

9,2 milliards d'euros à rembourser

Au 2 mai, selon les associations, environ 9,2 milliards d'euros sont dus pour les seuls remboursements - et cela ne concerne que l'Europe ; au niveau mondial, selon l'IATA, ce chiffre est estimé à environ 35 milliards d'euros. C'est peut-être conforme à la loi, mais celle-ci n'a jamais été formulée pour traiter de telles annulations en masse. C'est pourquoi les compagnies aériennes avaient voulu modifier la réglementation des droits des passagers aériens au moins temporairement depuis le mois de mars, par la loi d'urgence. Malgré des négociations préliminaires, rien n'a été décidé à ce sujet.

Thomas Reynaert, directeur général de A4E, explique : "Les passagers ont un droit clair au remboursement de leur billet. Toutefois, nous pensons qu'un bon d'échange ou un remboursement différé est un compromis juste et raisonnable, étant donné les problèmes de liquidités sans précédent de nombreuses compagnies aériennes". 16 États membres de l'UE ont exprimé leur

soutien à ces solutions de bons d'échange, ainsi que des pays extérieurs à l'UE comme le Canada. Le fait que l'UE n'ait même pas répondu à cette demande a été une "énorme déception". Aujourd'hui, jusqu'à 6,7 millions d'emplois dans les compagnies aériennes sont en danger, selon des rapports.

Date: 2020-05-18

Article link:

<https://www.tourism-review.fr/ue-ne-resoudra-pas-les-problemes-des-aeriennes-news11542>